

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

**Présents :** Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SALVAGNAC JP, SABATIE F.

**Procurations :**

**Absents :**

**Secrétaire :** RAYNAL M

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se lever et de respecter une minute de silence afin de rendre hommage à monsieur Michel MAÏQUE (ancien directeur de l'école de LAGRASSE, ancien maire de LEZIGNAN CORBIERES, ancien Président de la CCRLCM et **ami**) décédé dans la nuit du 11 au 12 septembre 2021.

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et demande son approbation.

Sur proposition du maire, et considérant qu'au regard des statuts, la compétence de la restauration collective est exercée en lieu et place des communes membres par la Communauté de Communes, la commune s'engage à commander les repas pour son chantier d'insertion auprès du prestataire retenu dans le cadre de la DSP pour la restauration collective par le biais d'une convention financière, qui a pour objet de déterminer les modalités de remboursement par la Commune à la CCRLCM de la fourniture et la livraison de repas pour son chantier d'insertion, selon les tarifs unitaires de 6.94 €, Après débat et discussions, le conseil procède au vote :

Par : 14 voix POUR, 0 ABSENTION, 0 voix CONTRE, le conseil approuve ladite convention telle que présentée.

Monsieur le maire présente au conseil le rapport d'observations définitifs sur les comptes de la gestion de la CCRLCM au titre des exercices 2014 à 2020 qui a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la CCRLCM qui l'a présenté à son organe délibérant le 15 septembre 2021.

Il en ressort que la gestion de la CCRLCM est très saine et qu'elle peut continuer à investir sereinement sur les années à venir.

Au sujet du cimetière, le maire informe de la remise en état des concessions reprises, Jacques Alquier signale la mise en place du columbarium au cimetière du haut.

Monsieur le maire propose au conseil la création d'une commission spécifique à la gestion du cimetière (pour l'attribution des concessions) .

Souhaite en faire partie : Martine RAYNAL, Jacques ALQUIER, Bernard BLANC, Carlos LLUCH et René ORTEGA.

Le conseil entérine la nouvelle commission.

Monsieur le maire expose au conseil la mise en place par l'état d'un plan de relance et notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après obtention d'une subvention de l'état en 2020, tous ces investissements sont financés à hauteur de 60% HT.

Le maire propose de déposer un dossier complémentaire auprès du conseil départemental de l'Aude afin d'obtenir les 20 % supplémentaires et réglementaires.

Pour rappel les travaux concernent : les écoles avec la mise en place d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à fioul, l'isolation de la toiture ainsi que le changement des huisseries côté nord, pour le foyer municipal une pompe à chaleur réversible.

Le conseil autorise le maire à déposer la demande de subvention au conseil départemental de l'Aude afin de réaliser les travaux dans le courant de l'été 2022.

Le maire présente au conseil la demande d'un prospecteur foncier concernant un projet de panneaux photovoltaïques sur des terrains Potentiellement éligibles sur une surface de 30 ha sur le plateau de la coque.

Sachant que la commune n'est propriétaire d'aucune de ces parcelles.

Il faudrait que la commune fasse l'acquisition de celle-ci (une partie appartient à l'état, les autres au château des Auzines, le reste des parcelles sont en Bien non délimité).

Après débat et discussions, le conseil procède au vote 6 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, le projet est abandonné.

Le maire est heureux d'annoncer au conseil le renouvellement du label « Plus beaux villages de France » suite au contrôle qui s'est déroulé au 2<sup>-ème</sup> trimestre 2021 et au passage en commission nationale en juillet 2021.

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention territoriale avec la CAF de l'Aude concernant l'ALAE de Lagrasse, ceci afin de recevoir en retour une compensation financière pour le personnel employé.

Le conseil autorise le maire à signer la convention.

Le maire explique au conseil que les coûts des agents d'animation travaillant le mercredi pour le centre de loisirs sans hébergement (compétence nous incombant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) étaient de 2 € de l'heure vont passer à 4 € de l'heure pour la commune.

Monsieur Bernard BLANC demande la possibilité de renouveler la convention de prêt d'équipements sportifs au club du Val d'Orbieu XIII car la convention de prêt est devenue caduque fin 2020.

Le conseil approuve le renouvellement pour 3 ans à compter du 14/10/2021.

Monsieur Bernard FRAISSE et Simon BARREDA ont reçu les dirigeants du Club de Tennis de Lagrasse, les locaux ont besoins de rafraichissement (club-house, sanitaires, grillages, ...). Les travaux peuvent être fait en régie et le coût des matériaux serait d'environ 700 € d'équipements et 400 à 500 € de matériel. Ceci viendrait en plus de la subvention annuelle dont le montant est 1 500 €.

Le conseil approuve.

Monsieur Jean Paul SALVAGNAC demande la possibilité de signature de la convention entre la commune de Lagrasse et l'ONF au sujet de la restauration et l'entretien des capitelles par l'intermédiaire de l'association : « la clé des champs ». Les dites capitelles étant sur les terrains appartenant à l'ONF.

Le conseil approuve la signature de la convention à compter du 14/10/2021.

Le maire donne la parole à Carlos LLUCH qui demande :

- Pourquoi le parking P2 n'est pas végétalisé, le maire lui répond que le parking s'est fait fin mai et que ce n'était pas la période pour le végétaliser, nous allons le faire courant novembre.
- Si la période estivale du plan de baignade peut être élargie du 15 juin au 15 septembre, après débat et vote 2 voix pour et 11 voix contre, la période ne sera pas modifiée.
- Si le projet de calade de la place de la bouquerie peut être revu du fait de l'accessibilité,  
réponse du maire : nous ferons une bande de roulement au milieu de la rue pour l'accessibilité(PMR).

Fin du conseil à 20h00.